

FORMULAIRE DE DÉROGATION AU PRINCIPE D'ENTITÉ-ÉCOLE REGROUPEMENTS D'ÉCOLES SAISON 2024-2025

La date limite pour déposer une demande de dérogation au principe entité-école pour la saison 2024-2025 est le 1^{er} octobre 2024 à 16h00.

N.B. : Pour les cas de regroupements impliquant plusieurs écoles demanderesse avec une école d'accueil, un formulaire doit être complété pour chaque école demanderesse.

ÉCOLE DEMANDERESSE : École demandant le regroupement d'école.	
NOM : _____	Code d'école du MEES : _____
Instance régionale du RSEQ :	

Population étudiante par niveau*	Filles	Garçons
1 ^{er} secondaire		
2 ^e secondaire		
3 ^e secondaire		
4 ^e secondaire		
5 ^e secondaire		

**La population étudiante doit correspondre aux données du MEES :*

- Aux données du 30 septembre de la saison précédente pour les demandes déposées au 1^{er} octobre de la nouvelle saison.*

ÉCOLE D'ACCUEIL : École avec laquelle l'école demanderesse désire se regrouper.	
NOM : _____	Code d'école du MEES : _____
Instance régionale du RSEQ (si différente) :	

ÉCOLE DEMANDERESSE
Nom de la direction générale :
Signature :
Date :
INSTANCE RÉGIONALE DU RSEQ
Nom de la direction générale :
Signature :
Date :

ÉCOLE D'ACCUEIL
Nom de la direction générale :
Signature :
Date :
INSTANCE RÉGIONALE DU RSEQ (si différente)
Nom de la direction générale :
Signature :
Date :

Section réservée à la direction des programmes scolaires du RSEQ

Décision de la direction des programmes scolaires : Accepté Refusé

Initiales : _____